

GOVERNANCE DES DONNÉES DATA PROTECTION OFFICER

Ce métier récent prend en compte l'évolution des contraintes réglementaires en matière de gouvernance des données personnelles pour y sensibiliser les collaborateurs de l'entreprise.

Le Data Protection Officer (DPO) ou délégué à la protection des données a une mission d'information, de conseil et de contrôle en interne de la gouvernance des données personnelles. C'est un métier au carrefour du droit, de la sécurité informatique, de la conformité et de l'éthique. Depuis la publication, en avril 2016, du Règlement européen sur la protection des données (RGPD ou GDPR en anglais), ce poste est obligatoire en Europe depuis mai 2018 dans les entreprises et administrations qui traitent des données sensibles à grande échelle. Dans ce cadre, le DPO est chargé

d'assurer la sécurité et la conformité des données personnelles, de définir les rôles et responsabilités de chacun, d'établir une cartographie des traitements et flux de données. Au quotidien, il dialogue avec les parties prenantes internes et externes afin de les sensibiliser à la culture de la protection des données. En France, ce rôle prend la suite de celui du Correspondant informatique et libertés (CIL). Son défi est de se tenir au courant de tous les projets de l'entreprise lancés autour des données, pour pouvoir y apporter des précisions suffisamment en amont.

LE PROTECTEUR DES DONNÉES PERSONNELLES

Au quotidien :

- Gérer et améliorer les processus de conformité notamment via des audits ;
- Garantir la conformité de l'organisme ;
- Sensibiliser les collaborateurs aux implications juridiques de l'utilisation des données ;
- Mettre en place des formations, des actions de sensibilisation ;
- Assurer une veille juridique.

Compétences :

- Connaissances juridiques (droit NTIC), des règlements et des normes ;
- Bonne maîtrise de l'informatique ;
- Communication et pédagogie.

Formation :

- Diplôme CIL / DPO (comme à Paris Nanterre) pour juristes ou informaticiens ;
- Evolution de carrières après écoles de commerce, d'informatique ou juristes ;
- Évolution du Correspondant informatique et libertés.

